Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Direction du service des affaires corporatives
et des communications

L'élève en tête

Exemple

Calendrier de planification – Conseil d'établissement

Mois	Mandats
Septembre	• Préparer et convoquer assemblée générale des parents • Reddition de compte • Rapport annuel (adoption)
Octobre	• Élection du président • Adoption régie interne • Budget du conseil d'établissement • Calendrier des rencontres • Déclaration d'intérêts • Membres de la communauté (critères) • Cadre d'organisation scolaire (dépôt) • Sorties éducatives
Novembre	• Places disponibles pour le transport • Projet éducatif (pas en 2017-2018*) • Cadre d'organisation scolaire (suivi) • Projet éducatif (pas en 2017-2018*) • Nomination des membres de la communauté • Sorties éducatives • Plan d'action – Objectif à atteindre
Décembre	• Cadre d'organisation scolaire (retour) • Autres consultations • Levées de fonds (facultatif) • Sorties éducatives
Janvier	• Suivi du budget de l'école (budget révisé) • Suivi du budget du service de garde • Suivi du budget de l'encadrement du midi • Levées de fond (bilan) • Suivi plan d'action • Sorties éducatives
Février	• Politique d'encadrement – code de vie (dépôt) • Cadre d'organisation du service de garde (dépôt) • Rencontre d'information processus budgétaire • Grilles-matières (primaire) • Maquettes de cours (secondaire) • Suivi plan d'action • Sorties éducatives

* En vertu de l'article 58 de la Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique*, L.Q. 2016, c.26, le projet éducatif et le plan de réussite n'ont pas à être renouvelés durant l'année scolaire 2017-2018

Direction du service des affaires corporatives et des communications
Téléphone : 450 974-7000, poste 2130 Télécopieur : 450 974-6977 www.cssmi.qc.ca
josiane.landry@cssmi.qc.ca

Mois	Mandats
Mars	• Calendrier scolaire • Critères de sélection de la direction de l'école • Politique d'encadrement – code de vie (échange) • Cadre d'organisation du service de garde (échange) • Sorties éducatives
Avril	• Politique d'encadrement – code de vie (approbation) • Cadre d'organisation du service de garde (approbation) • Activité de fin d'année • Sorties éducatives
Mai	• Principes d'encadrements des frais chargés aux parents (étude) • Budget de l'école (adoption) • Budget du service de garde (adoption) • Budget de la surveillance du dîner (adoption) • Gala Reconnaissance – Choix d'un bénévole • Sorties éducatives
Juin	• Rapport annuel (préparation) • Listes du matériel à acheter (approbation) • Remerciement aux bénévoles • Activité de la rentrée • Assemblée générale (Déterminer la date) • Sorties éducatives

Prévoir de mettre au calendrier les étapes suivantes pour l'élaboration du plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

→ **Dépôt, échange, approbation du plan de lutte**
→ **Modalités d'évaluation du plan de lutte**
→ **Évaluation du plan de lutte**
→ **Présentation du document explicatif du plan de lutte**

Source : Comité de parents CSSMI

Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Direction du service des affaires corporatives
et des communications

L'élève en tête

Exemple
Calendrier de planification - Conseil d'établissement

Septembre

Assemblée générale de parents

- Préparer l'assemblée générale des parents (*LIP-article 47*).
- Tenir l'assemblée générale des parents. Élire les membres du Conseil et le représentant ainsi que son substitut au Comité de parents (*LIP-articles 47 et 189*).

Octobre

Conseil d'établissement

- Élire le président du Conseil (*LIP-article 56*).
- Dénonciation d'intérêts (*LIP-article 70*).
- Revoir les règles de régie interne du Conseil (*LIP-article 67*).
- Établir le calendrier des rencontres du Conseil (*LIP-article 67*).
- Effectuer le suivi du budget de l'école de l'année précédente. (*LIP-article 95*).
- Adopter le budget de fonctionnement du Conseil (*LIP-article 66*).
- Approuver la programmation des activités éducatives de l'école à l'extérieur des locaux et qui nécessitent un changement à l'horaire régulier de l'école pour l'année en cours (*LIP-article 87*).
- Approuver les activités offertes : Aide aux devoirs et École en forme et en santé (*LIP-article 90*).
- Présentation des activités vécues par le SDG tout au long de l'année.
- Présentation de la grille horaire du parascolaire (*LIP-article 90*).
- Consultation sur le cadre d'organisation scolaire 2017-2018 et Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements.
- Consultation sur le Calendrier scolaire 2017-2018.
- Politique EHDAA.
- Mise en œuvre d'une campagne de financement suite au sondage?
- Membres de la communauté (critères).

Novembre

- Informer la communauté des services offerts par l'école (*LIP-article 83*).
- Établir les modalités de diffusion de l'information en ce qui concerne les normes et les modalités d'évaluation (*LIP-article 96.15*).
- Retour sur l'application des règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité (*LIP-article 76*).
- Effectuer le suivi du budget de l'école (*LIP-article 95*).
- Présentation de l'état de situation du projet éducatif (pas en 2017-2018*)
- Nomination des membres de la communauté (*LIP-article 42*).

Décembre

- Présentation du budget révisé.
- Adoption du projet éducatif de l'école (pas en 2017-2018*)
- Présentation des priorités retenues et résultats attendus de la convention de gestion.

* En vertu de l'article 58 de la Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique*, L.Q. 2016, c.26, le projet éducatif et le plan de réussite n'ont pas à être renouvelés durant l'année scolaire 2017-2018

Direction du service des affaires corporatives et des communications
Téléphone : 450 974-7000, poste 2130 Télécopieur : 450 974-6977 www.cssmi.qc.ca
Josiane.landry@cssmi.qc.ca

Janvier

- Présentation de la grille horaire du parascolaire.

Février

- Approuver la politique d'encadrement des élèves.
- Être informé des règles relatives au classement des élèves et du passage d'un cycle à l'autre (*LIP-article 96.15*).
- Approuver l'orientation générale en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (*LIP-article 85*).
- Être informé des programmes d'études locaux (*LIP-article 96.15*).
- Effectuer le suivi du budget de l'école (*LIP-article 95*).
- Consultation sur les Orientations, Objectifs, Principes et Critères de répartition des ressources financières.
- État de l'avancement des projets éducatifs (pas en 2017-2018*)

Mars

- Approuver les règles de conduite des élèves et les mesures de sécurité (*LIP-article 76*).
- Suivi au projet éducatif (*LIP-article 74*) (pas en 2017-2018*)
- Approuver le temps alloué aux matières (*LIP-article 86*).
- Suivi sur l'offre de service en enseignement.
- *Information* sur la Consultation du comité de parents, syndicats, comité paritaire sur la Localisation des groupes EHDAA.

Avril

- Approuver la mise en place des services particuliers et complémentaires (*LIP-article 88*).
- Préparer la soirée hommage aux parents bénévoles.
- Effectuer le suivi du budget de l'école (*LIP-article 95*).
- Approuver le cadre d'organisation du service de garde et du service du dîner (*LIP-article 292*).
- Approbation de la convention de gestion.
- Établir les principes d'encadrement des frais chargés aux parents (*LIP-article 77.1*).

Mai

- Approuver les modalités d'application du régime pédagogique proposées par le directeur (*LIParticle 84*).
- Étudier et adopter le projet de budget initial pour l'école soumis par le directeur pour l'année suivante (*LIP-article 95*).
- Approuver la liste des effets scolaires (*LIP-article 77.1*).
- Consultation sur le choix des manuels scolaires et le matériel didactique (*LIP-article 96.15*).
- Effectuer le suivi du budget de l'école (*LIP-article 95*).
- Évaluer le projet éducatif de l'école (*LIP-article 74*) et le plan de réussite (*LIP-article 75*).
- Adopter le rapport annuel du Conseil de l'année précédente (*LIP-article 82*).
- Approuver l'organisation de l'aide aux devoirs et de l'école en forme et en santé.
- Approbation des sorties de septembre et octobre de l'année qui vient (*LIP-article 87*).
- Décider du moment de l'assemblée générale.

Juin

- Aucune rencontre.

Prévoir de mettre au calendrier les étapes suivantes pour l'élaboration du plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

→ **Dépôt, échange, approbation du plan de lutte**
→ **Modalités d'évaluation du plan de lutte**
→ **Évaluation du plan de lutte**
→ **Présentation du document explicatif du plan de lutte**

* En vertu de l'article 58 de la Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique*, L.Q. 2016, c.26, le projet éducatif et le plan de réussite n'ont pas à être renouvelés durant l'année scolaire 2017-2018